



Prévoyance **Plan Protection Blessures**

CIBLE ET OBJET DU CONTRAT

Cibles : Famille et + de 18 ans

Objet : Versement d'un capital en cas de fracture ou de brûlure

CONDITIONS

- Limite d'âge à l'adhésion : 79 ans
- Limite d'âge aux prestations : 85 ans
- Aucun délai d'attente
- Modalité de gestion : 12 € de frais de dossier

POINTS FORTS

- Aucune formalité médicale
- Réduction de 20% pour le conjoint en cas de souscription simultanée

GARANTIES

EN CAS DE FRACTURES	
Col du fémur, bassin, colonne vertébrale (plus d'une vertèbre) :	4 000 €
Tout au type de fracture :	2 000 €
Crâne, genou, calcanéum, cheville :	1 500 €
Mâchoire inférieure, coude, épaule, jambe (tibia, péroné) :	1 000 €
Vertèbre, omoplate, sternum, poignet, main (carpe), pied (tarse), fémur :	750 €
Mâchoire supérieure, coccyx :	500 €
Côte, clavicule, avant-bras, bras :	400 €
Orteils, doigts, nez :	300 €
EN CAS DE BRÛLURE DE 2ÈME OU 3ÈME DEGRÉ (SURFACE DE BRÛLURE ESTIMÉE PAR LA RÈGLE DE NEUF) :	
Sur 27% ou plus de la surface du corps :	3 000 €
Sur 18% ou plus de la surface du corps :	2 000 €
Sur 9% ou plus de la surface du corps :	1 000 €

Plafond des prestations : 4 000€/année civile. En cas de fractures multiples lors d'un même évènement, le capital garanti est limité à l'indemnité forfaitaire la plus élevée. Les montants sont réduits de moitié à partir de 80 ans.